

L'ÉGALITÉ

Placer au-dessus de toute préoccupation personnelle
le souci de la sincérité et de la justice. (Cte d'Haussonville)

Revue Politique et Littéraire

Paraissant le premier et le troisième jeudis de chaque mois

ABONNEMENTS :

Canada . { Un an..... \$0.60
 { Six mois..... 0.35
 { Trois mois..... 0.20
Pour l'extérieur, 5c en sus par trimestre.

DIRECTEUR : WILFRID GASCON

à qui doivent être adressés lettres, mandats, &c.

Les abonnements en retard paient une taxe additionnelle de 10 cents. La Newspaper Collection Agency est chargée régulièrement par nous de percevoir à notre compte ces abonnements arriérés.

Administration à SAINT-JEROME, -- (Terrebonne) -- Bas-Canada.

L'ÉGALITÉ suspendra pour un temps indéterminé sa publication.

Si notre journal ne doit plus reparaitre, nous rendrons consciencieusement les quelques avances qui nous ont été faites.

Et nous pressons, nous adjurons ceux qui nous doivent des arrérages --- c'est-à-dire la plupart de nos lecteurs, --- de nous faire parvenir chacun sa petite part.

Le directeur-gérant,

WILFRID GASCON.

C'est trop roide!

J'ai toujours eu l'idée bien arrêtée, et fortifiée depuis par les événements, que M. Esterhazy ne valait pas cher; car je suis de ceux qui sont contre Dreyfus sans être pour cela les admirateurs d'Esterhazy ni même de M. du Paty de Clam.

On peut parfaitement croire que Dreyfus est un traître, sans être obligé d'admettre que M. Esterhazy égale La Tour d'Auvergne, et que du Paty de Clam remplace le chevalier d'Assas.

Mais je n'éprouve aucun besoin de voir

un traître en Esterhazy et un juge militaire inique en du Paty de Clam.

Je serais même ravi d'apprendre qu'Esterhazy n'est pas l'auteur des lettres infâmes et déshonorantes adressées à Mme de Boulancy, question qu'il a toujours eu soin de ne pas éclaircir.

Mon bonheur ne serait pas moins grand s'il établissait, une fois pour toutes, qu'il n'entretenait pas des relations plus que suspectes avec l'attaché allemand et avec l'attaché militaire italien.

Enfin, ma satisfaction serait complète si, d'aventure, je voyais M. Esterhazy, d'une part, et M. du Paty de Clam, de l'autre, sortir de leur terrier et citer en justice, devant la pleine et éclatante lumière des assises, les dreyfusards qui, depuis des mois et des mois, les traînent dans la boue et les traitent impunément d'espions, de traîtres et de faussaires.

Car il est vraiment inouï, prodigieux, que le gouvernement de M. Brisson, tout comme le gouvernement de M. Méline, néglige absolument son devoir envers l'armée entière, envers nous tous, en ne couvrant pas franchement M. Esterhazy et M. du Paty de Clam, s'ils sont irréprochables, ou bien en ne les abandonnant pas à la vindicte publique, s'ils sont suspects.

Et c'est une honte, c'est une infamie de voir deux officiers supérieurs injuriés, salis, souillés chaque matin par la presse juive, sans que l'on ait le courage de les défendre ou la loyauté de les réprover.

Mais cet étonnement devant une pareille confusion morale, devant toutes ces contradictions inexplicables, en face d'une attitude gouvernementale aussi lâchement indécise, n'est rien, je le reconnais, à côté de

la mise en liberté d'Esterhazy et de la demoiselle Pays.

La question se pose naturellement, en effet, de savoir pourquoi diable on les a mis en prison, pendant plus d'un mois, puisque finalement on en est réduit à les relâcher?

Dans quel drôle de pays vivons-nous donc, et quelle étrange civilisation est la nôtre, pour que deux individus puissent être arrêtés sous une accusation infamante, retenus au secret trente-cinq jours et rendus à leurs occupations, parce que, dit-on, on n'a rien trouvé contre eux?

Il est vrai que le juge d'instruction Bertulus, qui a examiné l'affaire, affirme le contraire et qu'il a relevé des charges suffisantes pour accabler les prévenus.

Cette affirmation du juge offre sa gravité.

Et on peut se demander quel intérêt supérieur et inavoué, le gouvernement avait donc à arracher Esterhazy des griffes de l'instruction?

Serait-il vrai, comme on le dit couramment et tout haut, qu'Esterhazy a menacé de parler et qu'on a eu peur?

La vérité est peut-être là.

Quoi qu'il en soit, je persiste en mon ahurissement, que je mets toujours sur le compte de l'ardeur du soleil.

Je continue de ne pas bien saisir comment il se fait que Bertulus, le juge d'instruction, se promène tranquillement au bord de la mer et hume la brise salée, s'il a réellement et durant un mois maintenu un innocent dans les fers.

Car enfin, ou le couple Esterhazy-Pays était coupable ou il ne l'était pas?

S'il l'était, pourquoi le relâche-t-on?

S'il ne l'était pas, le devoir strict est de révoquer le juge Bertulus, qui n'est alors